

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 30 mars 2023

**Délibération n°2023-014 - Administration générale – Désignation de nouveaux
représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au :**

- **Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures
ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de
Fontainebleau) – Modification N°8**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni Salle André Millet à Samoreau sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

La délibération N° 2023-018 est retirée de l'ordre du jour.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Sophie BERTHOLIER, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2023-029), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Anne GHYSSENS, Marie HOLVOET, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, M. Christian BOURNERY, Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER (arrivée à 19h15), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération N° 2023-029), Yann MOREAU (arrivée à 19h15), Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER (à partir de la délibération N°2023-059).

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Gwenaël CLER à M. Thibault FLINÉ
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL
Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029)
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-058)
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
M. Thomas IANZ à M. Nicolas PIERRET
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Judith REYNAUD
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI

Membres absents :

Mme Lamia KORT
Mme Aurélie BRICAUD
M. Olivier MAGRO (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028 et N°2023-068)
M. David DINTILHAC (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
Mme Nathalie VINOT (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
M. Yann MOREAU (lors des délibérations N°2023-053 à N°2023-055)
M. Francis GUERRIER (lors des délibérations N°2023-063 à N°2023-064)
M. Fabrice LARCHÉ (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)
Mme Cécile PORTE (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)
M. Christian BOURNERY (lors de la délibération N°2023-070)
Mme Marie-Laure VASSEUR (lors de la délibération N°2023-070)
M. Gérard TAPONAT (lors de la délibération N°2023-077)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations n°2023-029 à n°2023-036.

Secrétaire de Séance : M. Yannick TORRES

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment aux articles L 2121-33, L.5711-1,**
- **Délibération n°2020-154 du 10 septembre 2020 désignant les représentants auprès du SMICTOM de la région de Fontainebleau**
- **Délibérations modificatives n°2020-213 du 10 décembre 2020, n°2021-018 du 24 mars 2021, n°2021-106 du 23 septembre 2021, n°2022-002 du 17 février 2022, n°2022-020 du 31 mars 2022, n°2022-132 du 7 juillet 2022, n°2022-186 du 15 décembre 2022**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération N°2022-132 du conseil communautaire du 7 juillet 2022, Mme Fanny CHANTEMARGUE a été désignée déléguée titulaire au titre de la commune d'Achères-la-Forêt au sein du Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau).

Suite à la démission en qualité de conseillère municipale de Mme Fanny CHANTEMARGUE de la commune d'Achères-la-Forêt et suite aux élections municipales de la commune d'Achères-la-Forêt du 9 février 2023, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Par délibération N°2022-132 du conseil communautaire du 7 juillet 2022, Mme Sandra LEJAL, a été désignée déléguée suppléante de la commune d'Achères-la-Forêt au sein du SMICTOM.

Or, Mme Sandra LEJAL, souhaite être désignée déléguée titulaire de la commune d'Achères-la-Forêt au sein du SMICTOM. Ainsi, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que déléguée suppléante au sein du SMICTOM au titre de la commune d'Achères-la-Forêt.

De plus, par délibération N°2020-154 du 10 septembre 2020, M. Johnny NANTY a été désigné délégué titulaire et M. Pascal GIGOT a été désigné délégué suppléant au titre de la commune d'Arbonne-la-Forêt, au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau. Or, Monsieur Johnny NANTY a indiqué sa volonté d'échanger sa place de délégué titulaire avec celle de M. Pascal GIGOT, délégué suppléant et inversement.

SMICTOM	Sièges	Membres à remplacer
Achères-la-Forêt	Titulaire	Fanny CHANTEMARGUE
	Suppléant	Sandra LEJAL
Arbonne-La-Forêt	Titulaire	Johnny NANTY
	Suppléant	Pascal GIGOT

Ainsi, il convient de procéder à ces nouvelles désignations.

Ces désignations s'opèrent conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* »

SMICTOM	Membres à remplacer	Membres candidats	Sièges
Achères-la-Forêt	Fanny CHANTEMARGUE	Sandra LEJAL	Titulaire
	Sandra LEJAL	Philippe GUITTON	Suppléant
Arbonne-La-Forêt	Johnny NANTY	Pascal GIGOT	Titulaire
	Pascal GIGOT	Johnny NANTY	Suppléant

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Sandra LEJAL et M. Pascal GIGOT délégués titulaires, afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner M. Johnny NANTY et M. Philippe GUITTON délégués suppléants, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les délégués désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Sandra LEJAL et M. Pascal GIGOT délégués titulaires, afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner M. Johnny NANTY et M. Philippe GUITTON délégués suppléants, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les délégués désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Yannick TORRES



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 6 AVR. 2023
Date de mise en ligne le - 6 AVR. 2023
Notification le - 6 AVR. 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr